

En septembre 1997, les États membres de l'AIEA ont adopté la Convention commune sur la sûreté de gestion du combustible irradié et sur la sûreté de gestion des déchets radioactifs, qui établit des normes internationalement acceptées en matière de sécurité nucléaire. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les négociations et il appuie sans réserve le texte final de la Convention. Des démarches ont déjà été entreprises en vue d'obtenir l'autorisation de signer la Convention et de l'appliquer au Canada, et on prévoit que cette autorisation devrait être accordée en 1998.

D'autres dossiers multilatéraux relatifs à la sécurité ont retenu l'attention des représentants de l'Agence dans le courant de l'année. Citons notamment la mise en œuvre de projets destinés à accroître la sécurité des réacteurs nucléaires en Europe de l'Est, dont la centrale nucléaire de Tchernobyl, placée sous la direction du Groupe de travail du G-7 sur la sûreté nucléaire et jouissant du concours financier de la BERD, ainsi que la position canadienne face à la contamination radioactive de l'Arctique attribuable aux activités militaires et civiles de l'ex-Union soviétique, et les activités menées à l'échelle nationale et internationale dans le cadre du Plan d'intervention fédéral en cas d'urgence nucléaire.

En avril 1996, lors du Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, le Premier ministre Chrétien annonçait que le Canada était d'accord en principe avec la considération de l'option CANDU MOX. Le projet impliquerait l'utilisation du plutonium excédentaire de qualité militaire de la Fédération de Russie et des États-Unis comme combustible dans les réacteurs CANDU d'Ontario Hydro. Cette initiative liée à la non-prolifération a été conçue pour que les quantités de plutonium dans les déchets nucléaires ne pourraient plus servir à la production d'armement. D'autres études de faisabilité et d'examen sur l'utilisation du combustible MOX dans les réacteurs CANDU ont été entrepris. Les États-Unis et la Fédération de Russie n'ont pas encore pris de décision sur l'option CANDU MOX. Avant d'entreprendre cette option, le projet devra satisfaire à toutes les exigences réglementaires fédérales et provinciales liées aux questions d'environnement, de santé et de sécurité.

La question d'une contribution potentielle du Canada au démantèlement des armes nucléaires américaines et russes a retenu l'attention des médias. Les intervenants canadiens concernés ont accepté de participer à une séance de réflexion consacrée au thème de l'utilisation du plutonium militaire russe et américain dans les installations nucléaires Bruce d'Ontario Hydro, organisée les 17 et 18 octobre 1996 par le professeur Franklyn Griffiths, titulaire de la chaire George Ignatieff d'études sur la guerre et la paix à l'University College de l'Université de Toronto. Au nombre des participants se trouvaient notamment des représentants des gouvernements, des universitaires, des représentants de localités voisines de la centrale Bruce et des députés fédéraux et provinciaux, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et des sociétés EACL et Ontario Hydro. Cette rencontre a permis de procéder à de francs échanges de vues, de mieux comprendre les divers points de vue en présence et d'apporter un bon nombre d'éclaircissements sur cette question. L'Agence a participé à la rencontre, à l'organisation de laquelle le MAECI a d'ailleurs apporté son concours. L'Agence a appuyé cette initiative pour encourager la transparence des activités gouvernementales et d'améliorer les communications entre les divers intervenants.